



REPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTRE DES FINANCES ET DE LA PLANIFICATION
DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
CABINET DU MINISTRE
PROJET SIGEFI

RAPPORT D'ACTIVITES POUR LE QUATRIEME TRIMESTRE

2011

Pasteur MPAWENIMANA

TABLE DES MATIERES

I.	INTRODUCION.....	3
II.	LES ACTIVITES REALISEES AU COURS DU QUATRIEME TRIMESTRE....	4
II.1.	LA MISE EN ROUTE DE LA LIAISON INFORMATIQUE FINANCES-BRB.....	4
II.2.	LES TRAVAUX SUR LA NOUVELLE NOMENCLATURE.	5
II.3.	ACCOMPAGNEMENT A LA PREPARATION DU BUDGET 2012.....	6
II.4.	LA PARTICIPATION A L'AUTO EVALUATION ET A L'EVALUATION DANS LE CADRE DU PEFA.....	7
II.5.	EVALUATION DE LA STRATEGIE DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES 2009-2011.....	7
III.	LES PRINCIPALES REALISATIONS POUR L'EXERCICE 2011.	7
III. 1.	LA MISE EN EXPLOITATION DU NOUVEAU LOGICIEL DE GESTION DE LA PAIE DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS CIVILS DE L'ETAT.....	7
III. 2.	INTEGRATION DU NIF DE L'OBR DANS SIGEFI.....	9
IV.	LES GRANDES REALISATIONS DE LA STRATEGIE 2009-2011 ET LES PROBLEMES RENCONTRES.....	9
V.	CONCLUSION GENERALE	13

I. INTRODUCTION

Ce rapport du quatrième trimestre 2011 décrit l'état d'avancement des activités et synthétise les activités réalisées au cours de toute l'année 2011. Il coïncide également avec la fin de la mise de la Stratégie. C'est dans ce cadre, qu'il retrace les grandes réalisations de cette stratégie, les problèmes rencontrés et les perspectives d'avenir. Les perspectives d'avenir sont présentées dans le chapitre "Conclusion Générale"

L'Objectif du Groupe Technique n° 6 composé en charge du seul Programme 13 « Renforcement du système intégré de gestion des finances publiques (SIGEFI) » était : les données sur les finances publiques sont exhaustives, fiables et régulières.

Grâce à l'implication forte de nos partenaires techniques et financiers et surtout celle de l'Union Européenne à travers le Programme d'Appui Budgétaire à la Relance Economique « PABRE », la mise en place du SIGEFI a connu des avancées significatives. Ce résultat a également été atteint grâce à la performance de l'équipe de gestion du SIGEFI et à l'appui des experts internationaux.

Le rapport a trois parties :

- ✓ Les activités réalisées au cours du quatrième trimestre 2011;
- ✓ Les principales réalisations pour l'exercice 2011 ;
- ✓ les grandes réalisations de la stratégie 2009-2011 et les problèmes rencontrés
- ✓ Conclusions et recommandations.

II. LES ACTIVITES REALISEES AU COURS DU QUATRIEME TRIMESTRE 2011

Les actions/activités réalisées au cours du quatrième trimestre 2011 l'ont été d'une façon collégiale car elles n'avaient pas de spécificités techniques. Il s'agit principalement de :

- 1° La mise en route de la liaison informatique Finances-BRB;
- 2° Les travaux sur la nouvelle nomenclature ;
- 3° L'accompagnement du processus de préparation budgétaire 2012 ;
- 4° La participation à l'auto-évaluation et à l'évaluation dans le cadre du PEFA ;
- 5° L'évaluation de la stratégie de la Gestion des Finances Publiques dans le cadre de la récente mission du FMI.

II.1. LA MISE EN ROUTE DE LA LIAISON INFORMATIQUE FINANCES-BRB.

La mise en service officielle d'une liaison informatique entre le Ministère ayant en charge les Finances dans ses attributions et la Banque de République du Burundi est actuellement une réalité (*annexe I*) et constitue une grande avancée dans la bonne gestion des finances publiques. Cette réussite pourra également nous servir d'exemple pour l'extension de la couverture fonctionnelle du SIGEFI dans les Ministères sectoriels. Signalons qu'elle avait été retenue comme conditionnalité de l'Appui Budgétaire de l'Union Européenne pour l'exercice 2011.

Cette liaison mise en place constitue la première étape dans le système d'échange d'informations prévue entre la Banque Centrale et le Ministère ayant en charge les Finances dans ses attributions. Les autres étapes se programmeront suivant l'état d'avancement de l'informatisation de la Banque de la République du Burundi « BRB » :

II.2. LES TRAVAUX SUR LA NOUVELLE NOMENCLATURE BUDGETAIRE DE L'ETAT.

Le paramétrage de la Nouvelle Nomenclature Budgétaire de l'Etat dans SIGEFI est terminé (*annexe II*). Dans ce travail, l'équipe technique du SIGEFI a été appuyée par le concepteur du logiciel. Cette nouvelle nomenclature aurait dû être utilisée dans la loi budgétaire 2012, mais son intégration a été reportée à l'exercice 2013.

Au niveau technique, le retard est justifié par le fait qu'il ya des tâches qui devraient préalablement être réalisées par les fonctionnels; il s'agit de:

- Analyser et valider les imputations budgétaires avant le paramétrage dans SIGEFI (table de passage) (*annexe III*);
- Proposer la présentation du Projet de Loi Budgétaire conformément à la Loi Organique Relative aux Finances Publiques (*annexe IV*);
- Assister et contrôler la qualité des enregistrements des prévisions budgétaires ;
- animer des formations en faveur des utilisateurs de la nouvelle Nomenclature.

Normalement, la table de passage devrait être élaborée par le concepteur de la Nouvelle Nomenclature. Quant à la proposition de la présentation du Projet de Loi Budgétaire conformément à la Loi relatives aux Finances Publiques ainsi que le contrôle de la qualité des enregistrements des prévisions budgétaires devraient être faits par la Direction du Budget. Ces tâches ont été finalement exécutées par les membres le Projet SIGEFI.

Pour la meilleure mise application de la Nouvelle Nomenclature, il est recommandé de mettre en place une équipe technique pour valider le travail déjà réalisée. La stratégie de mise en œuvre de cette Nouvelle Nomenclature devrait être également confiée à la même équipe.

Il est recommandé également qu'il y ait une exécution parallèle du Budget 2012 sur la Nouvelle Nomenclature à des fins de simulations.

Signalons qu'en date du 28 Novembre 2011 le Groupe Technique n° 6 a fait une réunion pour faire l'état des lieux de l'introduction de la nouvelle Nomenclature dans SIGEFI (*annexe V*).

II.3. ACCOMPAGNEMENT A LA PREPARATION DU BUDGET 2012.

Les activités suivantes ont été réalisées au cours du quatrième trimestre 2011 dans le cadre de l'accompagnement à la préparation budgétaire 2012 pour le Budget Général de l'Etat et la Budget d'Affectation Spéciale Fonds Commun de l'Education:

- ✓ Génération d'un script des tables dédiées à la préparation budgétaire ;
- ✓ Exécution d'un script des tables dédiées à la préparation budgétaire ;
- ✓ Génération d'un script des tables dédiées au circuit de la dépense ;
- ✓ Exécution d'un script des tables dédiées au circuit de la dépense ;
- ✓ Création des views ;
- ✓ Création des index ;
- ✓ Création des schémas ;
- ✓ Re-engineering des modules dédiés à la préparation budgétaire ;
- ✓ Assistance aux opérations des saisies des ligne budgétaires.

II.4. LA PARTICIPATION A L'AUTO EVALUATION ET A L'EVALUATION DANS LE CADRE DU PEFA.

Des séances de travail ont été tenues pour l'auto-évaluation dans le Cadre du PEFA (*annexe VI*). D'autres séances de travail ont été tenues avec les consultants du PEFA.

II.5. EVALUATION DE LA STRATEGIE DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES 2009-2011

Dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre du programme 13 de la Stratégie de Gestion des Finances Publiques 2009-2011, une réunion a été tenue le 7 décembre 2011 en vue de préparer la nouvelle stratégie 2012-2014 (*annexe VII*).

III. LES PRINCIPALES REALISATIONS POUR L'EXERCICE 2011.

Au cours de l'année 2011, en plus des réalisations du quatrième trimestre ci-haut mentionné, deux importantes actions ont été réalisées:

III. 1. LA MISE EN EXPLOITATION DU NOUVEAU LOGICIEL DE GESTION DE LA PAIE DES FONCTIONNAIRES ET AGENT CIVILS DE L'ETAT.

Depuis le mois de janvier 2011, la paie est produite par le nouveau Logiciel.

Au début du mois de janvier 2011, le basculement des données dans le nouveau logiciel a été décidé. A ce moment là, tous les membres du Projet SIGEFI ont été mobilisés surtout sur le module « interface avec SIGEFI ».

Actuellement, l'interface informatique est réalisée. Mais, les procédures arrêtées ne sont pas respectées. En effet, la paie est produite avant qu'elle soit préalablement validée au niveau du SIGEFI par le Ministère ayant les Finances dans ses attributions. Pour mieux utiliser ce nouveau Logiciel, il faut mettre en place un manuel de procédures de gestion de la paie validé par une ordonnance conjointe des Ministère en charge de la Fonction Publique et des Finances.

III. 2. INTEGRATION DU NIF DE L'OBR DANS SIGEFI

Au niveau du système SIGEFI, les programmes sont déjà développés pour pouvoir intégrer le NIF de l'OBR. Cependant, sur le circuit de la dépense, le NIF n'est pas considéré comme une information clé. On utilise un numéro interne pour identifier les fournisseurs au lieu d'utiliser le NIF permettant d'établir la liaison avec les autres fichiers comme celui des contribuables géré à l'OBR.

L'intégration du NIF de l'OBR dans SIGEFI pour contribuer à élargissement de l'assiette fiscale, a été une priorité pour le Projet SIGEFI au cours de l'année 2011. La mise en œuvre du NIF devrait constituer un élément clé du dispositif de modernisation des services des recettes. En effet, le NIF devrait être unique et être attribué de manière séquentielle pour toute la durée de vie de l'entreprise.

Après des séances de travail avec les représentants de l'OBR, il a été constaté qu'aujourd'hui le NIF n'est pas un élément clé à l'OBR. Le CCF est toujours utilisé comme un élément clé. Il est donc remarqué qu'actuellement l'interconnexion du NIF de l'OBR, ne permet pas d'aboutir à l'objectif fixé. Les représentants de l'OBR proposent d'attendre le nouveau logiciel en cours d'acquisition. Cependant, il a été convenu de nous transmettre

chaque semaine par e-mail le fichier NIF actualisé. Le logiciel SIGTAS en cours d'acquisition par l'OBR intégrera le NIF comme élément clé.

IV. LES GRANDES REALISATIONS DE LA STRATEGIE 2009-2011, LES PROBLEMES RENCONTRES.

Le principal problème constaté est que toutes ces réalisations l'ont été sur base de l'ancien cadre légal et réglementaire. La plupart de ces réalisations doivent être revue pour s'aligner à l'actuel cadre légal et réglementaire. Les propositions de révision font parties des perspectives. Les grandes réalisations sont notamment:

- ✓ ***La mise en place d'un module comptable de clôture de comptes et gestion des balances d'entrée.*** Soulignons à toutes fins utiles que le report des soldes de clôtures n'est pas encore automatique. Pour cette action, il est prévu d'automatiser le report de tous les soldes de clôture.
- ✓ ***Gestion automatisée des réservations de crédits à la demande de virement.*** Les mouvements de crédits réalisés au cours d'un exercice budgétaires sont tracés au niveau du SIGEFI. Dans la version actuelle, le virement et la mise à jour des crédits sont enregistrés lorsque le virement est déjà signé. Il faut souligner que cette fonctionnalité devra être mise à jour, suite à la nouvelle règle de mouvement de crédits adoptée par la nouvelle Loi Organique relative aux Finances Publiques;
- ✓ ***L'édition des ordres de virements par le SIGEFI.*** A partir de 2009, la fonctionnalité « édition des titres de paiement: OV, OP, OT par le SIGEFI » a été développée. Après la mise en application de cette fonctionnalité, il a été constaté qu'elle ne pouvait pas être généralisée car certains titres de paiement ne sont pas rattachés aux phases administratives d'exécution budgétaire (engagement, liquidation). Ces cas dits spécifiques sont repris ci-dessous:

- A.P.C : Attestation de Prise en Consignation : une dépense rejetée par la BRB (causes : adresse de paiement incorrecte, ...) et retournée au Ministère des Finances est régularisée par un OV spécifique (A.P.C), une fois corrigée;
 - RAP : les dépenses non payées au 31 décembre deviennent des Restes à Payer comptables. Comme elles sont déjà exécutées budgétairement, elles sont payées par un OV spécifique (R.A.P) ;
 - Les OV relatifs aux salaires de la Fonction Publique : les salaires de la Fonction Publique ne sont pas intégrés automatiquement dans SIGEFI au moment opportun, ils sont payés sur O.V spécifiques ;
 - Les O.V avec la liste en annexe : Les OV édités actuellement ne peuvent pas contenir plusieurs bénéficiaires. Les cas qui arrivent fréquemment sont des dépenses relatives aux frais de missions.
- ✓ **Gestion informatisée de la transmission de dossiers.** Avant 2009, la transmission des dossiers d'un service à un autre était manuelle (bordereaux et registres manuels). Il était impératif que cette transmission soit gérée par le système afin que l'on puisse consulter à tout moment la position physique des dossiers. Pour que cette fonctionnalité soit totalement exploitée, il est nécessaire que les phases d'exécution budgétaires soient clairement définies et que la couverture fonctionnelle du SIGEFI soit étendue aux différents Ministères sectoriels gestionnaires de crédits budgétaires;
- ✓ **Sécurisation du matériel** (alimentation électrique, accès physique de la salle des serveurs, réseau, ordinateurs, câblages, switch, etc). La sécurité physique d'un système informatique est important au même titre que la sécurité logicielle;
- ✓ **Migration vers une nouvelle plateforme serveur (HP)** et logiciel de systèmes (Microsoft SBS Windows 2008). La migration vers une nouvelle plateforme serveur (HP) a été totalement réalisée. Ce qui a permis la stabilisation réelle du SIGEFI. Il reste à prendre une décision de faire la migration des applications vers la technologie trois tiers. Comme la base de données du SIGEFI est maintenant stable grâce à la

nouvelle plateforme permettant l'évolutivité du système SIGEFI, la décision de migrer vers les technologies actualisées doit se faire dans le court terme;

✓ **Introduction du Fonds Commun de l'Education comme BAS dans SIGEFI bis.**

Pour permettre l'exécution du BAS/FCE conformément à la procédure en vigueur, le Projet SIGEFI a mis en place une version SIGEFI bis. Cependant, cette version n'est pas bien adaptée à la règle de gestion du BAS/FCE. Il est nécessaire d'adapter le SIGEFI à cette règle;

✓ **Intégration du NIF de l'OBR dans le SIGEFI.** Au niveau du système SIGEFI, l'essentiel a été fait pour intégrer le NIF de l'OBR.

✓ **Etablissement d'une liaison informatique entre MDF et la BRB.** Cette liaison va se faire sur trois étapes :

a) Immédiat:

Séparation de la Fonction SAISIE-VALIDATION des paiements. Cette étape est déjà réalisée. Ce circuit est basé sur une liaison informatique finances-BRB (déjà existant) et sur le module paiements du SIGEFI (déjà existant). Elle consiste uniquement à séparer la SAISIE à la VALIDATION des paiements avec deux principaux objectifs :

- Pour être en règle avec la Loi Organique, la Convention entre le Ministère des Finances et la BRB et le RGGBP. Dans le « module paiement » du SIGEFI, la fonction de SAISIE est effectuée par la BRB et celle de VALIDATION des paiements est effectuée par le Ministère des Finances ;
- La saisie des paiements par la BRB à travers la liaison informatisée entre les services de l'OTBU et la BRB permet un échange plus rapide d'informations et une comptabilisation plus rapide des opérations permettant notamment de raccourcir les délais de production de la Balance Générale des Comptes

b) Sur le Moyen Terme

Ce circuit sera toujours basé sur une liaison informatique (déjà existant) avec un module spécifique « Module de gestion des opérations de décaissements et d'encaissements » qui sera développé au niveau de la BRB. Ce Module spécifique de la BRB sera interfacée avec le Module « paiement » du SIGEFI.

c) Long terme

Le Système informatique développé au niveau de la BRB sera maintenu. Seulement, il sera question de la dématérialisation des documents de paiement à envoyer à la BRB.

✓ **Introduction de la nouvelle nomenclature dans le SIGEFI.** Le paramétrage de la nouvelle nomenclature dans SIGEFI est terminé. Des mesures d'accompagnement devraient être pour son utilisation effective.

✓ **Contribution à la mise en exploitation du nouveau logiciel de gestion intégrée du personnel et de la solde et procéder à la mise en place des interfaces avec SIGEFI.** L'action a été réalisée, mais l'utilisation de ce nouveau logiciel devrait être améliorée du côté surtout de son module contrôle.

V. CONCLUSION GENERALE

Au cours des trois prochaines années, les réformes des Finances Publiques connaîtront une vitesse croisière car le nouveau cadre légal et réglementaire est presque mise en place. Le SIGEFI doit s'adapter à ces réformes. Sans adaptation/évolution du SIGEFI, la mise en œuvre des réformes sera bloquée. C'est dans ce cadre que les appuis soutenus de la part des partenaires techniques et financiers sont sollicités. Leur assistance dans le choix du SIGEFI cible est aussi nécessaire

LES PERSPECTIVES D'AVENIR.

Des actions importantes n'ont pas été réalisées et leur reprogrammation est proposée. De plus, certaines actions ci-haut mentionnées sont partiellement réalisées ou nécessitent la mise à jour.

Les actions non réalisées sont ci-dessous mentionnées :

- ✓ ***Gestion informatisée des pièces justificatives des dépenses par phase et nature des dépenses ;***
- ✓ ***Suivi des délais entre différentes phases de la dépense ;***
- ✓ ***Projet d'implémentation du système Informatique de Gestion des procédures Administratives (SIGPA) basé sur le Manuel Rationalisé du Circuit de la Dépense.***

Ces trois actions ci-haut citées demandent préalablement la mise en place des manuels de procédures.

- ✓ ***Mise en place des interfaces du SIGEFI avec les systèmes de paie de la police et de l'armée.*** La police a acquis récemment le logiciel de la gestion de la paie et celle de l'armée est en cours d'acquisition;

✓ **Implémentation du système Informatique de Gestion des procédures Administratives (SIGPA)** basé sur le Manuel Rationalisé du Circuit de la Dépense. Cette action n'a pas été réalisée à cause du retard dans l'acquisition du serveur d'application.

Des nouvelles actions sont proposées;

✓ **L'automatisation effective du circuit de la dépense** conformément à l'ordonnance ministérielle n°540/544/ du 11 mai 2009 portant gestion automatisée de transmission des dossiers de dépenses et édition des documents de paiement par le SIGEFI. En effet, la semi automatisation du circuit de la dépense a eu lieu avec notamment l'édition de l'Ordre de Virement par le SIGEFI, la numérotation automatique pour tout le circuit ;

✓ **Extension de la couverture fonctionnelle du SIGEFI et connexion au système SIGEFI des Ministère gestionnaire** en vue de la mise en place des Contrôles de Engagement de dépenses « CED ». ;

✓ **Développement les Interfaçage du SIGEFI avec les applications :**

- de l'OBR ;

- SYGADE ;

Etc.

<

[REDACTED]

Annexe I: Lettre au Gouverneur pour la liaison_Finances_BRB-reprise

Annexe II: Exemple du Budget du Ministère des Finances et de la Planification du
Développement Economique

Annexe III : TABLE DE PASSAGE

Annexe IV : Présentation du budget par Titres Budgétaire

Annexe V : PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 28 NOV 2011 GT 6

Annexe VI: pv de réunion du 29 septembre du GT N°6

Annexe VII: PV de la réunion du GT 6 avec la mission FMI version du 19 déc 2011